

Caen, le 12 mai 2017

Le Proviseur
Aux Etudiants de la Classe Préparatoire
aux Grandes Ecoles PTSI

OBJET : Rentrée 2017 – Inscription en PTSI

Afin de régulariser votre dossier d'inscription en classe de PTSI, je vous prie de bien vouloir retourner **pour le 11 juillet au plus tard**, au secrétariat de l'Enseignement Supérieur les documents suivants :

- La fiche élève jointe à renseigner,
- Un chèque de 27,00 € à l'ordre de **l'agent comptable du lycée Dumont d'Urville**,
- Le relevé des notes obtenues au baccalauréat,
- Deux photos d'identité (*préciser impérativement vos nom, prénom et classe au verso*)
- Le formulaire en vue de l'immatriculation à la Sécurité Sociale d'un étudiant La cotisation Sécurité Sociale Etudiante sera à régler, selon la situation (voir notice jointe), dès le 4 septembre au secrétariat de l'intendance Vous avez le choix entre deux organismes d'affiliation de sécurité sociale étudiante : LMDE ou SMENO (www.lmde ou www.smeno.fr)
- Une attestation de droits sécurité sociale du parent qui vous couvrez jusqu'alors si vous avez moins de 20 ans au 31 aout de l'année suivante
- La cotisation facultative à la Maison des Lycéens s'élève à 5 € (espèce ou chèque à l'ordre de la MDL Dumont d'Urville)
- La fiche d'urgence à l'attention des étudiants
- Si vous bénéficiez d'une bourse et afin de permettre sa mise en paiement, il vous faudra, dans les plus brefs délais, déposer au Secrétariat de l'Enseignement Supérieur, la notification d'attribution du CROUS.

La date de rentrée est fixée au lundi 4 septembre 2017 à 8h30. Vous trouverez sur le site internet du lycée dumont d'Urville les exercices de mathématiques à réviser durant les vacances et les œuvres à lire pendant les vacances.

Je tiens à vous rappeler que l'inscription ne sera définitive qu'au vu du relevé de notes attestant votre réussite au baccalauréat.

Le Proviseur,

D. LE CLEACH